Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE POUR LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

Edito 2

Communiqué de presse 3

Les chiffres clés 4

La lutte contre les violences faites aux femmes dans le département du Nord : une action inscrite dans un cadre structuré 6

L'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences 8

L'hébergement et l'accès au logement des femmes victimes de violences 9

La formation et la sensibilisation des professionnels au repérage, à l'accueil des femmes victimes de violences 10

La prévention auprès des jeunes et la sensibilisation du public dans le Nord 11

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
DES PROFESSIONNEL-LE-S VOUS ÉCOUTENT
ET VOUS ACCOMPAGNENT.
stop-violences-femmes.gouv.fr

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

25 novembre
Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Le 25 novembre, journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes rappelle l'importance de la lutte contre les violences à l'égard des femmes, un enjeu majeur pour notre société. Ces violences sont inadmissibles et les statistiques - en deçà de la réalité sans les décès, suicides, maladies et accidents survenus suite aux faits - ne sont pas dignes des valeurs d'une république fondée sur l'égalité et le respect entre les femmes et les hommes.

Le 4e plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, la loi du 4 août 2014, guident l'action volontariste menée chaque jour dans le département par l'ensemble des services de l'Etat toujours plus mobilisés et vigilants pour lutter contre ce fléau.

En 2015, l'Etat a affecté près de 2 millions d'euros à la prévention et la lutte contre ces violences. J'ai souhaité conforter les réseaux partenariaux efficaces d'accompagnement et de prise en charge des victimes mais aussi les développer notamment dans les zones rurales du département où les femmes victimes de violences sont confrontées à l'isolement et à la peur.

Un nouvel accueil de jour spécifique a été créé en Flandre intérieure, de nouveaux réseaux d'acteurs émergent dans les territoires ruraux du département, et d'ici la fin de l'année, 28 téléphones grave danger seront affectés par le parquet général pour protéger les femmes victimes en situation de danger.

Le département du Nord, s'il est l'un des plus touchés par les violences faites aux femmes est aussi le territoire le mieux doté en nombre d'acteurs et de réseaux spécialisés dans la prévention et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

L'Etat s'est engagé mais la mobilisation de tous, acteurs associatifs, institutionnels et entreprises doit continuer pour que, dans ce département comme sur l'ensemble du territoire, l'égalité soit réelle et pas uniquement formelle.

Jean-François Cordet

Préfet du Nord

Service régional
de la communication interministérielle | 03 20 30 52 50 | pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

25 novembre
Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Communiqué de presse

LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE NORD MOBILISES POUR PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

A l'occasion du 25 novembre, journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes, Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord, souligne la mobilisation des services de l'Etat pour améliorer le recueil d'information, former et sensibiliser les services de police et de gendarmerie, les personnels de santé et les travailleurs afin de détecter et accompagner les femmes subissant ces violences, mais aussi, pour accueillir et accompagner les femmes victimes dans l'ensemble du département.

En effet, le département du Nord est l'un des plus touchés de France par les violences faites aux femmes. Si ces statistiques sont à analyser au regard de l'importante population du département, le plus peuplé de France, elles montrent aussi une action de l'Etat efficace permettant la révélation de ces faits. Néanmoins, elles restent un indicateur inadmissible des rapports entre les hommes et les femmes que l'on doit combattre.

Dans le Nord, l'action publique est désormais confortée dans les zones urbaines du département. Cette année, les services de l'Etat ont privilégié la mise en place de réseaux dans les zones rurales du département pour apporter des réponses efficaces aux victimes en situation d'isolement.

Au-delà de la mise en œuvre du 4e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016, il s'agit, dans le Nord, de ne laisser aucune violence déclarée sans réponse, de protéger efficacement les victimes et de mobiliser l'ensemble de la société. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a inscrit la protection des femmes contre toutes les violences avec le renforcement du dispositif d'ordonnance de protection. Mais les effets du 4e plan interministériel pour lutter contre ces violences ne peuvent être effectifs sans le concours de tous : Etat, collectivités locales, associations, entreprises, acteurs de santé et de justice.

La délégation départementale aux droits des femmes coordonne cette action départementale et met à disposition des outils d'information pour aider les femmes victimes de violences dans leurs démarches ainsi que l'ensemble des professionnels susceptibles de les recevoir (travailleurs sociaux, policiers, gendarmes, personnels de santé, avocats…). Un livret d'information rappelant les démarches à suivre et mentionnant les coordonnées des structures dédiées à l'accompagnement des femmes victimes de violences, dans chacun des 6 arrondissements du Nord, est disponible sur le site des services de l'Etat dans le Nord www.nord.gouv.fr (Politiques publiques > Citoyenneté, libertés publiques et égalité hommes-femmes > Défense des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes > Lutte contre les violences faites aux femmes).

LES CHIFFRES CLES

Les violences faites aux femmes en France

(sources INSEE, Ministère de l'Intérieur 2014)

- Aujourd'hui en France **1 femme décède tous les 2,8 jours** victime de son conjoint.

- En 2014, **118 femmes** et **25 hommes** sont **décédés sous les coups de leur conjoint ou ex conjoint.** A ces décès, il faut ajouter 16 femmes et 6 hommes tués par leur partenaire dans une relation non officielle. Dans le cadre de violences au sein du couple, **35 enfants** ont été **tués.**

- Chaque année, **223 000 femmes** sont victimes de **violences conjugales graves** de la part de leur conjoint ou ex conjoint.

- En 2014, **15 982 hommes** et **561 femmes** ont été condamnés pour des crimes ou des délits commis sur leur conjoint.

- En moyenne chaque année, on estime à **84 000 femmes** victimes de **viols** ou de tentative de viols.

- **765 hommes et 6 femmes** ont été condamnés pour viol sur des personnes de + de 15 ans

Dans le Nord

- **4 femmes sont décédées** sous les coups de leur conjoint ou ex conjoint dans le Nord en 2014.

- **632 femmes victimes de violences conjugales** ont été recensées dans le Nord en 2014 par la Fédération nationale solidarité femmes dans le cadre du numéro vert 3919 (4e département après Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne)

- Les services de **gendarmerie** ont enregistré en 2014 **2 homicides et 4 tentatives d'homicides envers les femmes et 6 tentatives** depuis le début de l'année 2015 dans le cadre des violences intrafamiliales, **626 femmes victimes de coups et blessures volontaires** depuis le début de l'année (523 en 2014) et 18 viols sur femmes majeures contre 7 en 2014.

- Les services de p**olice** ont relevé **406 femmes majeures victimes d'agressions à caractère sexuel** en 2014 contre 112 en 2013 ainsi que **191 viols dont 15 viols collectifs** (141 dont 7 viols collectifs en 2013). Ils notent néanmoins une baisse sur l'ensemble des violences envers les femmes : 2393 faits en 2014 contre 2748 en 2013.

- **Le Parquet de Lille** a enregistré depuis janvier 2015, **2 702 affaires de violences faites aux femmes** (250 à 300 par mois) dont 995 pour violences conjugales et 413 poursuites ; celui de **Valenciennes 1200 affaires** dont 298 pour violences conjugales, 340 poursuites ; ceux de **Douai et Avesnes-sur-Helpe** notent respectivement **998 et 891 affaires**, 127 poursuites et 237 alternatives aux poursuites et 172 poursuites.

- L'unité médico judiciaire du CHR de Lille continue de recevoir en moyenne **2 femmes par jour pour violences conjugales**

Le coût économique des violences

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a réalisé en 2014 une «actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France» conformément aux préconisations du 4e plan interministériel (2014-2016) de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le coût des violences au sein du couple s'élève à **3,6 milliards d'euros en hypothèse basse.** Cela représente 56 euros annuel *per capita* pour l'ensemble de la population française, soit aussi près de 10 millions d'euros par jour. Ces 3,6 milliards d'euros se répartissent comme suit :

	en millions d'euros	% du coût global
Coûts directs médicaux, soins de santé	290	8,0 %
Coûts directs non médicaux, recours aux services de police et à la justice	256	7,1 %
Coûts des conséquences sociales, recours aux aides sociales	229	6,3 %
Coûts des pertes de production, décès, incarcérations, absentéisme	1 379	38,2 %
Coûts du préjudice humain	1 032	28,6 %
Coûts de l'incidence sur les enfants	422	11,7 %

Il existe une hypothèse haute de 4,4 milliards d'euros, avec un coût de l'incidence de ces violences sur les enfants chiffrés à 2 milliards d'euros. La différence de chiffrage concernant les enfants : de 422 millions d'euros à 2 019 millions d'euros provient essentiellement de la prise en compte du coût de la prise en charge sociale et éducative des enfants.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site : www.stop-violences.gouv.fr

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE DEPARTEMENT DU NORD UNE ACTION INSCRITE DANS UN CADRE STRUCTURÉ

L'Etat dans le département du Nord est doté de dispositifs partenariaux solides permettant de mettre en œuvre, de manière réactive, les directives du 4e plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que les dispositifs prévus par la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014.

La commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes
Créée en 1989, elle est réinstallée en juin 2007 au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance. Présidée par le préfet du Nord, elle rassemble l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique (50 membres) : l'Etat (le procureur général, la délégation départementale aux droits des femmes de la direction départementale de la cohésion sociale, les services de police, de gendarmerie, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le rectorat), le Conseil départemental, les professionnels de santé (Unité médico-judiciaire du CHR de Lille, conseil de l'Ordre des médecins, SAMU régional), l'Ordre des avocats, les 4 référents départementaux « violences faits aux femmes » et les associations spécialisées. Elle se réunit une fois par an pour faire le point des actions menées, présenter les bilans statistiques de chacun des services et décider des orientations et des actions à poursuivre, de celles à engager conformément aux directives ministérielles.

1er protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2008-2010
Le 1er avril 2008, les membres de la commission départementale ont signé ce protocole avec pour objectif d'inscrire de manière durable les engagements de chacun et de coordonner leurs actions.

Le diagnostic territorial 2008-2010, édité en novembre 2010, a recensé l'ensemble des ressources existantes dans le département du Nord pour permettre le retour à l'autonomie des femmes victimes de violences dès le signalement des faits (structures, réseaux, personnes référentes financées par l'Etat). Il a révélé les axes d'amélioration, les besoins et a évalué la pertinence des dispositifs financés. Ce premier diagnostic a permis de mieux cibler la stratégie à mener dans le cadre du 2e protocole.

2e protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2012-2014
Il marque le renforcement des partenariats notamment avec le Conseil départemental et le conseil de l'Ordre des avocats, nouveaux signataires. Il réaffirme l'engagement partenarial des membres de la commission et leur volonté de maintenir une vigilance collective sur les questions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Il prend en compte les mesures du 3e plan triennal gouvernemental 2011-2013, la loi du 9 juillet 2010 spécifique aux violences faites aux femmes, les nouvelles orientations ministérielles mais aussi les spécificités du département du Nord et le diagnostic territorial de 2010.

Il s'articule autour de 4 axes : améliorer la connaissance du phénomène, recenser les actions et évaluer la pertinence des dispositifs, renforcer les dispositifs d'accompagnement, prévenir les violences. Son action s'inscrit dans les nouvelles mesures prises par le 4e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Des réseaux d'acteurs territoriaux
Depuis plus d'un an, l'État affine le maillage partenarial par arrondissement. En 2014, un réseau dynamique porté par la référente départementale de l'État s'est créé dans la Flandre intérieure et en 2015 des comités de pilotage spécifiques sont amorcés dans l'Avesnois et dans le Douaisis sous l'égide des sous préfets en lien avec les parquets et la délégation départementale aux droits des femmes du Nord.

Avec 4 référents départementaux « violences faites aux femmes » de l'Etat, le Nord est le mieux doté (la France en compte 60).

Ces **acteurs de terrain** ont été nommés par le préfet du Nord en septembre 2009 selon les directives du 3e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Leur poste est financé par des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Réinscrit au sein du 4e plan interministériel présenté en novembre 2013 par la ministre des droits des femmes, ce dispositif à vocation à se développer nationalement.

Les 4 référents mènent leur action depuis 2009 sur l'ensemble de leur arrondissement respectif (Lille, Valenciennes, Dunkerque, Cambrai). Leurs missions : faciliter les démarches des femmes accueillies victimes de violences, en fluidifiant les réseaux d'acteurs en zone urbaine, en les créant dans les zones rurales, suivre un maximum de 50 femmes dès le signalement des faits, pour identifier et débloquer les freins à leur retour à l'autonomie. Ils forment, sensibilisent les professionnels à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes. Ils ont un rôle clé dans le renforcement des partenariats locaux.

Les missions spécifiques d'une référente en zone rurale

Julie Bodelot-Bissiau, référente départementale en Flandre intérieure

La prise en compte des violences faites aux femmes en zone rurale est particulièrement difficile compte tenu du manque de moyens de transport individuels et/ou collectifs, de la peur du « qu'en dira t'on ? », de l'attachement à la terre et de la peur de partir, du faible marché de l'emploi : autant de facteurs qui participent à l'isolement accru des femmes.

Outre un accompagnement spécifique – 54 femmes suivies en 2015 en Flandre intérieure - la référente intervenant en zone rurale doit former un réseau d'acteurs susceptibles de recevoir des femmes victimes de violences, autant de relais pour permettre de mailler ces territoires de professionnels, contrairement à celle des zones urbaines où les acteurs sont nombreux et dont le rôle est de fluidifier le parcours des victimes.

Depuis janvier 2015, Julie Bissiau a réalisé 95 réunions de formations destinées aux psychologues, infirmiers, avocats, délégués du préfet, juristes, assistantes sociales, gendarmes, éducateurs spécialisés, bailleurs sociaux, maires et adjoints aux maires, référents RSA, cadres de santé, professionnels de justice. Une priorité : former les acteurs mais aussi coordonner un réseau d'acteurs pour apporter une réponse ce territoire rural.

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE NORD

« Organiser l'action publique autour d'un principe partagé : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse, protéger efficacement les victimes »
4e plan interministériel 2014-2016

En 2014**,** les **56 structures et antennes spécialisées** du département financées par l'Etat (dont les 5 centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), les 5 structures de la Fédération nationale solidarité femmes, les 4 structures d'hébergement spécifiques, les 4 référents départementaux) ont pris en charge **plus de 2 000 femmes victimes de violences.** Pour faciliter leur retour à l'autonomie, ces structures ont apporté à chacune, en fonction de leur situation, un accompagnement juridique, social, psychologique, un hébergement d'urgence et/ou temporaire, un accès facilité au logement, un accès ou un retour à l'emploi.

Aujourd'hui on compte **3 intervenants sociaux pour les zones de gendarmerie** d'Avesnes-sur-Helpe, Douai et Cambrai et **3 dans les commissariats** de Roubaix, Tourcoing et Maubeuge. Ces postes sont financés par l'État et le Conseil départemental pour répondre aux situations sociales difficiles dont les 3/4 sont des situations de violences intrafamiliales. Ces professionnels apportent en temps réel un soutien, une aide et une orientation vers des structures adaptées. Ils s'inscrivent dans un partenariat local (UTPAS, référents violences de l'État, parquets, Education nationale, brigade de prévention de la délinquance juvénile).

Depuis cette année, le Nord est doté de **2 accueils de jour, spécifiques à l'accueil des femmes victimes de violences en zone rurale.** Un partenariat entre l'Etat et la ville d'Hazebrouck en Flandre intérieure a permis la création d'un nouvel accueil à Hazebrouck « Entr'elles ». Il s'ajoute au dispositif « Parenthèse » créé en 2012 et porté dans l'Avesnois par le CIDFF de Valenciennes-Maubeuge, la Maison de la famille et l'association pour la justice, l'accueil et la réinsertion (AJAR) à Avesnes-sur-Helpe.

54 femmes victimes de violences ont été accompagnées depuis février 2015 par l'accueil de jour « Entr'elles » d'Hazebrouck et 80 par le dispositif « Parenthèse » d'Avesnes-sur-Helpe. La particularité de ces 2 dispositifs est leur mobilité sur les territoires ruraux qu'ils couvrent.

Lieu d'accueil de jour inauguré à Hazebrouck le 25 juin 2015 –
© Julie Bissiau – juillet 2015

L'HEBERGEMENT ET L'ACCES AU LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE NORD

Conformément aux préconisations interministérielles pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, l'amélioration de la prise en charge directe des femmes victimes de violences en situation de demande urgente d'un hébergement, est inscrite dans le plan départemental d'accueil d'hébergement et d'insertion (PDAHI) 2011-2015.

L'Etat, les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et les associations gérant la première orientation vers l'hébergement d'urgence ou les structures d'hébergement spécialisées ont signé, le 24 mars 2014, une convention tripartite. L'objectif est d'améliorer l'orientation de ces victimes ainsi que leur accueil dans les structures généralistes.

L'hébergement spécifique dédié à l'accueil des femmes victimes de violences concernent 128 places au sein de 4 structures spécialisées.

En 2014, 203 femmes victimes de violences et **378 enfants** ont été hébergés et suivis dans les 4 associations spécialisées dans l'hébergement des femmes victimes de violences (Ars Brunehaut à Lille ; Louise Michel à Villeneuve d'Ascq ; La Pose à Valenciennes ; Ars Brunehaut/Sedire à Dunkerque).

Une action sport santé en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
Une 20aine de femmes hébergées par un CHRS de l'association de réinsertion sociale (Ars) à Lille, bénéficient depuis le 13 octobre 2015 d'un accès à la pratique sportive (cardio, renforcement musculaire, tir à l'arc, boxe, marche nordique) ; une action menée par la fédération sportive UFOLEP, grâce à un financement Etat. Ces femmes, dont plus de la moitié sont ou ont été victimes de violences, participent ainsi à des séances d'1h tous les 15 jours dirigées par un éducateur sportif, pour une remise en forme et une amélioration de leur état de santé après les traumatismes subis.

Sur les 259 structures d'hébergement généralistes que compte le département du Nord, 75 accueillent des femmes avec ou sans enfants, soit 2 455 places. **119 places sont dédiées pour l'accueil des femmes victimes de violences.**

En articulation avec les préconisations du PDAHI, le préfet du Nord a reconnu les femmes victimes de violences public prioritaire pour un relogement sur le contingent préfectoral dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2013-2018 (PDALPD). Un groupe de travail, piloté par la direction départementale de la cohésion sociale du Nord, réunit les associations porteuses de places dédiées, l'agence régionale de l'habitat, la direction départementale des territoires et de la mer et le Conseil départemental en vue d'améliorer les parcours vers le logement des femmes victimes. **En 2014, 46 femmes et 88 enfants ont été relogés via le PDALPD**

L'intermédiation locative
L'expérimentation du Douaisis lancée en mai 2014 pour faciliter l'accès au logement des femmes victimes de violences via l'intermédiation locative a orienté 8 femmes vers ce dispositif. L'objectif de ce dispositif passerelle monté par l'Etat en partenariat avec le PACT du douaisis, le SIAO et les Communauté de communes est de favoriser les sorties des femmes hébergées en CHRS pour accéder à un logement autonome via un bail glissant. **Trois femmes sont entrées en intermédiation locative en 2015.**

Sous l'impulsion de la délégation départementale aux droits des femmes et du sous-préfet de Douai, le CIDFF de Valenciennes-Maubeuge-Douai vient de lancer **un réseau d'accueil, d'écoute et d'orientation dans le Douaisis** pour répondre aux besoins des zones rurales de ce territoire

LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS AU REPÉRAGE ET À L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES

La formation et la sensibilisation des professionnels est un des enjeux majeurs du 4e plan interministériel de lutte contre les violences aux femmes qui doit multiplier les réseaux d'acteurs spécialisés. A cet effet, la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) a mis en ligne des outils destinés aux professionnels de santé, de police et de gendarmerie, de justice et aux travailleurs sociaux. Ces outils sont en ligne sur le site www.stop-violences.gouv.fr (accueil, je suis un-e professionnel-le, ressources et outils, 4 outils pour l'animation sur les violences faites aux femmes).

Dans le Nord, la formation de tous les professionnels à l'accueil des femmes victimes de violences se poursuit avec plus de 2 800 professionnels formés depuis janvier 2015 par 11 associations spécialisées du département.

Les outils départementaux indispensables édités et réactualisés, depuis 2013, connaissent un succès croissant.

Diffusés principalement lors des nombreuses formations des professionnels, par les référents départementaux de l'État, à l'accueil des femmes victimes de violences, ils ont été réédités en 2014. Plus de 13 000 cartes, 9 000 livrets avec démarches et coordonnées utiles et 750 affiches ont été distribuées à ce jour.

A télécharger sur le site des services de l'État dans le Nord www.nord.gouv.fr politiques publiques, citoyenneté, libertés publiques et égalité femmes-hommes.

Le 29 mai 2015, le CIDFF de Valenciennes - Maubeuge, la Maison de la famille de Maubeuge et l'AJAR de Valenciennes ont dispensé une formation sur le thème des violences conjugales à destination d'une 20aine d'élus de l'Avesnois en présence de Virginie Klès, sous préfète d'Avesnes sur Helpe.

Le 15 septembre 2015, la Délégation Départementale aux Droits des Femmes, la Direction Régionale de l'Agriculture et le CIDFF de Valenciennes sont intervenues auprès des 20 agricultrices membres du CA de l'association départementale des agricultrices du Nord à la maison des agriculteurs à Sars et Rosières pour présenter les statuts des femmes agricultrices et les sensibiliser au repérage des violences faites aux femmes notamment en zones rurales.

LA PREVENTION AUPRES DES JEUNES ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC DANS LE NORD

« Mobiliser l'ensemble de la société » - 4e plan interministériel 2014-2016

Le 2e protocole départemental du 26 novembre 2012 a permis de renforcer la prévention des violences faites aux femmes par la sensibilisation et l'information des publics dans le département du Nord. Elle est un des axes du 4e plan interministériel de lutte contre les violences aux femmes avec notamment la déclinaison régionale de la convention interministérielle avec l'Education nationale prévue par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et le rectorat.

Le rôle des associations

Pour amener, dès le plus jeune âge les élèves à s'interroger sur leurs représentations du monde, les freins qu'ils s'imposent en tant que filles ou garçons, le respect mutuel… et pour prévenir très tôt les phénomènes de violences par l'apprentissage du respect des sexes, plus de **4 000 jeunes des écoles, collèges et lycées** du département du Nord ont reçu une **sensibilisation à la prévention des violences sexistes** depuis le début de cette année.

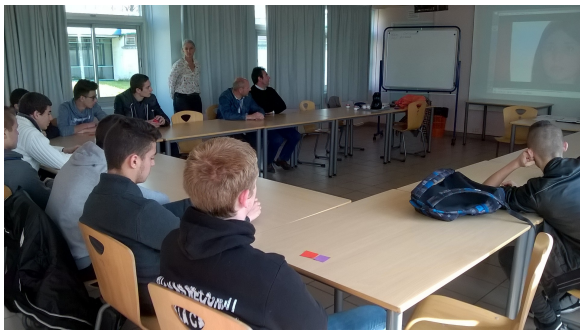

Action de prévention auprès des jeunes CIDFF de Valenciennes-Maubeuge
Cité scolaire Pierre Forest à Maubeuge
© CIDFF

Le rôle de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)

Basée à Valenciennes, la **brigade de prévention de la délinquance juvénile** (BPDJ) joue un rôle fondamental dans la prévention de la délinquance notamment dans celle exercée à l'encontre des femmes. Lors de ses **interventions dans les collèges** du département située en zone gendarmerie, mais aussi lors de **colloques ou forums de sécurité**, la BPDJ sensibilise ses auditeurs sur les violences physiques et morales ou sur toute forme de harcèlement à l'égard des jeunes mineures. Dans ce cadre, est mis en place cette année, en collaboration avec l'académie du Lille, pour les classes de quatrième et de troisième, un concours sur la production d'une affiche sur le harcèlement via les réseaux sociaux.

La sensibilisation du grand public

Ce sont également près de **3 600 personnes majoritairement issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville** qui ont été informées et sensibilisées en 2014 par les acteurs associatifs sur les violences faites aux femmes (violences conjugales, viols, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement sexuel…).